

Commune de Rosnoën **Conseil Municipal du 21 juillet 2026**

Délibération 39/2026

Date de publication : 23 juillet 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 21 juillet 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. AUFFRET A. – M. RANNOU – Mme LANCIEN – Mme GOARIN

Absents avec procuration : Mme FAURE-CONORTON (procuration donnée à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN) – M. MULLER (procuration donnée à M. MILIN) – Mme MULLER (procuration donnée à Mme PORTIER)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MILIN

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

39/2026 – Autorisation d'occupation du domaine public non-routier pour l'implantation et l'exploitation d'un réseau hertzien

Dans le cadre du projet Finistère Smart Connect, le SDEF a décidé d'installer des passerelles radio longue portée et bas débit LoRa sur un certain nombre de points hauts et de bâtiments publics afin de pouvoir connecter des capteurs communicants sur les bâtiments et équipements publics. L'église de Rosnoën avait été retenue comme lieu d'implantation. La convention vaut pour une durée de 5 années.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser, à l'unanimité, le Maire à signer la convention précitée.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. KERNEIS**



**Le secrétaire,
M. MILIN**